



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Moselle

2-4, rue de la Ménandie - 57050 METZ

Tél. : 03 87 32 55 21

Email : contact@umih-moselle.fr

Adhésion 2023

N° ADHERENT :

Metz, le

COTISATION SYNDICALE <input type="checkbox"/> COTISATION DE BASE Ville de -1000 habitants <input type="checkbox"/> COTISATION INTERMEDIAIRE Ville de -3000 habitants <input type="checkbox"/> COTISATION NORMALE Ville de +3000 habitants	Les montants de la cotisation syndicale et du type d'établissement ne s'additionnent pas €
TYPE D'ETABLISSEMENT CAFE ou BRASSERIE <input type="checkbox"/> RESTAURATION RAPIDE <input type="checkbox"/> HOTEL ou HOTEL-RESTAURANT <input type="checkbox"/> ETABLISSEMENT DE NUIT <input type="checkbox"/> RESTAURANT ou TRAITEUR <input type="checkbox"/> COMPTABLE ou CONSEIL <input type="checkbox"/>	
REDUCTION -20 % pour le parrain et le filleul pour tout nouvel adhérent en 2023 <input type="checkbox"/> PARRAINAGE 2023 - Joindre les bordereaux du parrain et du filleul dans le même envoi	
REDUCTION -15 % <input type="checkbox"/> PE fait à l'UMIH MOSELLE en 2022* - Préciser la date du PE en 2022 si nouvel adhérent *PE = Permis d'exploitation <input type="checkbox"/> 2 ETABLISSEMENTS et + - Joindre tous les bordereaux dans le même envoi	
MONTANT TOTAL DE L'ADHESION <input type="checkbox"/> annuel <input type="checkbox"/> mensuel	€ €
Je coche mon choix et j'inscris dans la colonne de droite le montant relevé sur le barème des cotisations joint	

REMARQUES : Toutes les cotisations sont dues pour l'ANNEE CIVILE, adhésion valable jusqu'au 31/12/2023

PAIEMENT :

- Je règle par prélèvement automatique mensuel annuel
Je note que ma cotisation sera renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf à adresser un courrier de résiliation REC/AR au plus tard le 31/10 de chaque année pour l'année suivante.
Je joins mon RIB par retour de mail ou de courrier, je complète l'autorisation de prélèvement jointe et je retourne le présent bordereau à l'UMIH MOSELLE par mail ou par courrier
- Je règle en 1 fois la somme de € par chèque bancaire à l'ordre de UMIH MOSELLE ou par virement sur le compte **BPALC - IBAN FR76 1470 7000 4132 8213 9240 708 - BIC CCBPFRPPMTZ**, ET en retournant le présent bordereau à l'UMIH MOSELLE par mail ou par courrier

ASSISTANCE JURIDIQUE ET UMIH PASS incluses dans le montant de l'Adhésion sauf pour les établissements comptables et cabinets de conseil
A réception de votre paiement et de votre bordereau d'adhésion entièrement complété et signé, nous vous ferons parvenir votre carte de membre 2023, et la facture correspondante.
La SACEM se connecte sur le logiciel de l'UMIH et valide ainsi les réductions des adhérents dès la mise à jour de leur cotisation.

Adhésion 2023

Nous vous remercions de remplir ou de corriger **impérativement et de façon lisible** les renseignements demandés ci-dessous :

Nom de l'établissement :

Nom de la société :

N° SIRET :

Code NAF (pour valider le type d'établissement) :

Nom et Prénom du directeur :

Adresse complète de l'établissement.....

.....

CP : VILLE :

Téléphone fixe : Portable :

Mail (IMPERATIF) (2 max) :

.....

Nbre de salariés en 2022 :

Aucune incidence sur le montant de l'adhésion

Ces coordonnées indispensables serviront à l'envoi de documents.

L'envoi se fera strictement par mail, aucun envoi par courrier.

J'autorise l'UMIH MOSELLE à utiliser mes données pour la diffusion des circulaires, les relations avec l'UMIH Nationale, la communication avec la SACEM et la SPRE pour la réduction de mon forfait sonorisation et me faire profiter des offres avantageuses des partenaires de ma Fédération.

Je n'autorise pas

**Mentions obligatoires à cocher conformément au règlement RGPD*

Date et Signature obligatoires

Cadre réservé à l'UMIH MOSELLE

N° Facture :

Adhésion enregistrée le :

Prélèvement : annuel mensuel

RIB fourni :

Virement le :

Chèque - Banque et N° :